

Voilà les facteurs dont les gouverneurs du FMI doivent tenir compte au lieu de se demander s'ils sont d'accord avec la politique interne d'un gouvernement en matière de droits de la personne, de droits civils, d'agriculture ou de toute autre chose. Si nous commençons à porter de tels jugements de valeur, j'ignore où tout cela finira. Nous savons que la façon dont les droits civils et les droits de la personne sont respectés dans la plupart des 160 ou 170 pays qui existent maintenant laisse beaucoup à désirer. Ce n'est pas à nous d'être les policiers du monde; la tâche qui nous incombe consiste à garantir que nous avons un système international efficace qui nous permet, à titre de nation commerciale, de faire des échanges avec d'autres pays. Nous devons être en mesure de savoir que nous serons payés éventuellement et que les autres pays le seront aussi. Le système financier mondial a besoin de stabilité. Nous engendrerions le chaos en tenant compte aussi de ces autres facteurs et je ne suis pas d'accord pour qu'on le fasse. Cela n'aiderait pas les habitants des pays en cause.

Nous appuyons l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, monsieur le Président, et nous sommes d'accord pour que la mesure soit adoptée aujourd'hui. Nous sommes d'accord pour que le Canada règle cette question avant le 30 novembre comme il l'avait promis. Nous espérons que les États-Unis respecteront eux aussi leurs engagements. Sinon, le chaos financier régnera dans le système économique mondial. Le Canada est l'un des pays qui auraient le plus à perdre puisque c'est l'un de ceux qui comptent le plus sur le commerce étranger pour augmenter leur PNB.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, à propos de ce projet de loi, je voudrais examiner de plus près une question sur laquelle ne se sont pas suffisamment penchés les intervenants qui m'ont précédé.

Voici la question sur laquelle je voudrais attirer l'attention de mes collègues: quelles qu'aient été les intentions des signataires des Accords de Bretton Woods qui ont créé le FMI et quelle qu'ait été la conduite de ce Fonds et de la Banque internationale de reconstruction et de développement lors des premières années, le fait est que la banque ne remplit plus aujourd'hui le mandat dont on l'avait chargée à l'origine.

• (1220)

Qu'on me permette de lire un extrait de l'article premier dans lequel il est expliqué que l'un des objectifs du Fonds monétaire international est:

De faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et de contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les États membres, tels devant être les objectifs primordiaux de la politique économique.

En réalité, le FMI et la Banque mondiale n'ont pas de politique qui favorise des niveaux élevés d'emploi et de revenu réel. Voilà le problème à régler. La Banque internationale de reconstruction et de développement est dotée d'objectifs semblables et les deux organismes ont mis en œuvre des programmes qui ont eu pour effet comme l'a dit le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) d'aggraver la situation chaotique qui règne en ce moment dans le secteur des finances internationales.

Le député a laissé entendre que s'il fallait tenir compte des droits de l'homme, ce serait au détriment des milieux d'affaires et qu'il ne conviendrait pas d'établir de rapport entre les deux

questions. En fait, c'est parce qu'on applique ce principe, depuis quelques années du moins, qu'il s'est produit un sérieux endettement du monde des affaires, dont le député et le ministre nous ont parlé, lequel inquiète beaucoup les milieux financiers internationaux.

Si le FMI et la Banque mondiale ont véritablement pour objectif de favoriser le développement des pays sous-développés ou en voie de développement, l'orientation qui ressort de certaines décisions critiques de ces deux organismes dénature très rapidement cet objectif. Qui plus est, le principal actionnaire, les États-Unis d'Amérique, par le biais de leur gouvernement, insiste beaucoup sur la mise en œuvre de ces décisions.

A titre d'exemple, le scandale qui a éclaté il y a quelques mois au sujet du prêt consenti à l'Afrique du Sud. Nous avons tous entendu soutenir aujourd'hui que le Canada ne mêlait jamais les questions politiques aux questions d'argent et que lorsqu'il décidait de consentir ou non un prêt il n'était jamais influencé par des considérations politiques. Mais je reviendrai là-dessus, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) change souvent d'avis à ce sujet. Cette fois-là, cependant, il nous avait exhorté à tenir compte de ce principe et nous avait prié de ne pas nous laisser influencer par notre mépris de la politique de l'apartheid pour décider si nous consentirions ou non à ce que le FMI ou la Banque mondiale accorde un prêt à l'Afrique du Sud. Certains ont prétendu que, en prêtant de l'argent à l'Afrique du Sud, nous financions en réalité la guerre qu'elle mène contre sa voisine, la Namibie. Ils ont ajouté que les fonds consentis à l'Afrique du Sud remplaçaient en fait l'argent que ce pays consacrait à la guerre brutale qu'il a entreprise contre les Namibiens, faisant fi de toutes les déclarations et décisions des Nations Unies, dont le Canada fait partie. D'une part, nous dénonçons la guerre contre la Namibie. De l'autre, nous subventionnons son adversaire. A l'époque cependant, le ministre avait déclaré la chose parfaitement acceptable.

Depuis, monsieur le Président, et fort curieusement d'ailleurs, un groupe de travail du FMI a déclaré dans un rapport que même pour des raisons purement économiques, ce prêt n'aurait jamais dû être consenti. On avait invoqué entre autres choses dans le rapport, les obstacles érigés à la mobilité de la main-d'œuvre noire de l'Afrique du Sud et l'on avait soutenu que c'était là un problème des plus graves. Le groupe de travail avait ajouté de façon générale que cette réglementation des travailleurs sud-africains était fondée sur des critères non économiques. A titre d'exemple, le groupe a expliqué que les sommes consacrées à l'instruction et à la formation des travailleurs étaient réparties d'une façon tellement inégales, qu'un Sud-africain blanc reçoit 13 fois plus à ces fins que son compatriote noir.

Ces porte-parole du FMI ont fait valoir que pour des raisons semblables—dont je n'ai donné qu'un exemple—le prêt n'aurait pas dû être accordé. Je le répète, monsieur le Président, les porte-parole du FMI invoquent des critères d'ordre financier. En d'autres mots, les gens du FMI ont déclaré dans leur rapport que l'on ne devrait pas séparer les affaires des questions de moralité. Quand les noirs sont outrageusement opprimés, réduits au silence et dépouillés comme ils le sont en Afrique du Sud, c'est une mauvaise affaire. Peut-être cela permet-il à quelques-uns de s'enrichir, mais c'est une mauvaise affaire du point de vue des critères économiques que le Fond